

OCTOBRE

N° 7 – 1999



# INFORMATIONS VERNIER

## COMMENT SAUVEGARDER LE VILLAGE ?

Le 14 octobre 1997, les autorités communales ont adopté le nouveau plan directeur déterminant l'aménagement souhaité pour Vernier.

Il était prévu de poursuivre ce travail de réflexion générale par des études de détail. La première a été avalisée le 2 février dernier par nos élus. Elle s'intitule: «Schéma directeur du village de Vernier ». D'autres suivront, par exemple sur les

jardins du Rhône ou encore sur le réseau piétonnier des Avanchets.

Dans ce numéro d'Informations Vernier, nous vous présentons ce schéma directeur. Suite à des demandes de renseignements visant à édifier de nouvelles bâtisses, il devenait urgent d'édicter quelques règles permettant d'éviter de porter préjudice à l'image générale de la rue du Village relativement bien conservée.



Le parc Chauvet-Lullin

(Photo G. Ruegsegger)

# SOMMAIRE

## Le thème

### 3 **Comment sauvegarder le village ?**

Le coeur de Vernier est sans conteste sa " rue du Village ". Celle-ci a gardé une image générale relativement stable, malgré l'implantation de nouvelles constructions.

## Nouvelles communales

- 5 7e Marche de Vernier
- 7 Du changement dans l'administration communale
- 8 Vos petites annonces
- 9 Récupérer le PET
- 12 Service des sports

14 Echos des clubs d'aînés : la visite de deux EMS

18 L'heure du conte est revenue

20 Vernier sur Rock

## Infos-quartier

19 AIVV : Cette carte que nous vous présentons

## *Renseignements utiles*

### Administration municipale

#### **Mairie de Vernier**

Rue du Village 9, tél. 306 06 06  
Ouvert de 9h à 12h et de 14h à 17h

#### Etat civil (sur rendez-vous)

de 9h à 11h30 et de 14h à 16h30  
Tél. 306 06 26 ou 306 06 27

**Pompes funèbres**, tél. 342 30 60

#### Location des locaux communaux

Mairie de Vernier, tél. 306 06 76

#### Centre de voirie

(Routes, parcs et promenades, TPV)  
Via Monnet 3, tél. 306 07 67

#### **Levée des ordures :**

Sauvin Schmidt SA, tél. 304 01 00

#### Pacte pour l'emploi

#### **Association VIE**

(Vernier Intégration Emploi)  
Mairie de Vernier - Rue du Village 9  
Tél. 306 06 48

#### Service des sports

Secrétariat, tél. 796 62 96, le matin  
Route du Bois-des-Frères 30  
Piscine du Lignon, horaire jusqu'au  
5 septembre 99 : 9h30-19h30, limite de  
sortie 20h. Ouverture à 11h le lundi.  
Bassin couvert en cas de mauvais temps.

**Service du feu**, tél. 118

**Gendarmerie genevoise**, tél. 117

**Poste de Blandonnet**, tél. 427 93 21

#### Police municipale

#### **Poste de Vernier**

Rue du Village 1, tél. 306 06 83

#### **Poste des Avanchets**

Rue Grand-Bay 21, tél. 797 22 22

#### **Poste du Lignon**

Av. du Lignon 34, tél. 797 09 09

#### Appel sanitaire d'urgence

Cardiomobile, tél. 144

#### Médecins

**Urgence AMG**, tél. 322 20 20

**SOS Médecins**, tél. 348 49 50

#### Hôpitaux

**Hôpital cantonal**, tél. 372 33 11

**Hôpital de la Tour**, tél. 780 01 13

#### Centre antipoisons

**Appel urgent**, tél. 01/251 51 51

#### Bourse aux vêtements

Chaque mardi de 14h à 17h,  
le 2ème jeudi du mois de 18h à 20h,  
sous-sol de l'école des Ranches II, sauf  
vacances et jours fériés et jeudis des  
mois de décembre et janvier.

#### Centre d'action sociale et de santé

Tél. 979 06 06. 8h-12h, 14h 18.

Ch. de l'Etang 4 - 1219 Châtelaine  
Permanence juridique sur rendez-vous,  
un mardi sur deux de 16h à 18h.  
Consultation gratuite pour nourrissons  
le vendredi de 14h à 16h.

**Antenne du Lignon**, tél. 796 63 11

Av. du Lignon 78. 8h-12h, 14h-18h.  
Permanence juridique sur rendez-vous,  
un mardi sur deux de 16h à 18h.  
Consultation gratuite pour nourrissons  
le mardi de 15h à 17h.

**Antenne des Avanchets**, tél. 795 75 90

Rue du Grand-Bay 18. 8h-12h, 14h-18h.  
Consultation gratuite pour nourrissons  
le mercredi de 15h à 17h.

#### Service social communal

Rue du Village 1, tél. 306 06 20  
9h-12h, 13h30-16h.  
Permanence juridique sur rendez-vous,  
un lundi sur deux, de 16h à 18h.

#### Permanence chômage de 9h à 12h

Lundi et jeudi : Maison de quartier d'Aire-  
Le Lignon, 12 bis Nicolas-Bogueret.  
Mardi : local AIVV, 22, rue du Village.  
Mercredi : local de quartier, 8, av. des  
Libellules.  
Vendredi : centre de quartier des  
Avanchets, centre commercial.

### **Edité par l'Administration municipale**

Thème

Serge GUERTCHAKOFF

Pages communales

PAO - production et publicité

Malory MEX

Mairie de Vernier

CP 520 - 1214 Vernier

Tél. 306 06 19 - Fax 306 06 93

Imprimé par SRO-KUNDIG,  
sur papier offset extra-blanc mat,  
sans chlore.

Prochain numéro :

Etude Mer-Habitat

Parution 10 décembre 99

Délai rédactionnel 19 novembre 99

Journal tiré à 14'500 exemplaires

## Comment sauvegarder le village ?

Le cœur de Vernier est sans conteste sa "rue du Village". Celle-ci a gardé une image générale relativement stable, malgré l'implantation de nouvelles constructions.

De nombreux éléments sont les mêmes depuis plusieurs siècles : les limites parcellaires, mais aussi quelques murs et les fronts de construction.

On y retrouve les traces du passé, de l'histoire de Vernier, avant que sa population de près de 30 000 habitants et ses quartiers du Lignon, des Avanchets, des Libellules, d'Aïre, de Cointrin et de Châtelaine ne la fasse ressembler à une ville.

L'affectation légale de ce secteur, ainsi que l'important potentiel encore disponible permettraient l'implantation de nombreuses nouvelles constructions, selon l'étude menée avec l'aide du bureau Urbaplan.

Celles-ci pourraient porter préjudice à la qualité du site, relativement préservé. A moins que les futures constructions ne respectent la trame urbaine et les caractéristiques paysagères.

Suite à des demandes de renseignements, étape préalable avant l'éventuel dépôt d'une demande d'autorisation de construire, il est devenu urgent d'évaluer les incidences que pourraient avoir de nouvelles constructions dans le secteur et d'édicter des règles permettant le traitement d'autres cas qui pourraient se présenter.

### Plan directeur

Le plan directeur adopté l'an passé a divers objectifs. Il propose ainsi d'empêcher toute nouvelle construction importante en deuxième rang, tant au nord-ouest qu'au sud-est.

Seules des constructions en relation avec la vocation de jardin (potager, d'agrément public) ou une structure fine d'urbanisation devraient être autorisées. Ce plan fixe les grandes lignes de l'aménagement communal, mais il n'a pas force de loi en tant que tel. Il permet aux autorités communales de mieux motiver leurs préavis relatifs à tel ou tel projet de construction ou de modification.

En matière de logements, le plan directeur définit entre autres comme objectifs, la diversification du type de logements (proportion actuelle trop importante de logements HLM) et la promotion de types d'urbanisation respectant les caractéristiques et les qualités des sites (présence d'une végétation riche et variée, par exemple).

Autre desiderata : mettre en valeur l'espace-rue par des aménagements favorisant la convivialité des divers modes de déplacement. Largement bâti, le secteur côté Jura (soit la partie nord de la rue du Village) a été moins bien préservé que l'autre côté de la rue. Quelques constructions hors échelle (dont le bâtiment abritant la Coop) ainsi que de nouvelles constructions en deuxième rang dénatureront l'ancien tissu rural.

### Schéma établi

Suite à l'étude de plusieurs variantes d'aménagement et de développement du secteur du village, et à des échanges entre le canton, la commune et le bureau d'étude Urbaplan, une option pour le schéma directeur a été retenue. Cette option répond à la nécessité d'élaborer un règlement spécifique de ce secteur et décrit au-delà du plan directeur les possibilités d'urbanisation dans un secteur particulièrement sensible.

Elle tient compte des objectifs communaux, d'assurer aux propriétaires des droits à bâtir tout en préservant les qualités urbanistiques et paysagères du village.

Le schéma propose pour y parvenir :

- Côté Rhône : de regrouper les droits à bâtir le long de quelques dessertes en relation directe avec la rue du Village, de limiter la création de nouveaux chemins asphaltés, de préserver les jardins à l'arrière du village et de préserver un espace non bâti en contiguïté avec le parc de la Mairie ;

- Côté Jura, partie est : de regrouper les droits à bâtir le long d'un axe de desserte en relation directe avec la rue du Village, de préserver les jardins à l'arrière du village et de réserver les parcelles communales

pour l'implantation d'un futur équipement scolaire ;

- Côté Jura, partie ouest : de renforcer le front en peigne existant et de le compléter selon l'alignement, enfin de marquer les angles au bord des rues.

### Tenir compte du caractère villageois

Le schéma directeur veut assurer l'entier des droits à bâtir de l'ensemble des propriétaires de manière égalitaire.

Dans ce sens, il propose de maintenir dans la zone 5 actuelle (zone résidentielle, destinée aux villas) un coefficient d'utilisation du sol de 0,2.

Pour les parcelles non bâties jouxtant le parc de la Mairie, il est proposé de reporter les droits à bâtir des propriétaires sur d'autres parcelles dont ils sont également propriétaires dans le secteur. Cela permettra de préserver la situation actuelle qui dans les faits permet d'offrir à l'ensemble de la population un espace vert supplémentaire.

Autre volonté : les regroupements des droits à bâtir sont la condition nécessaire pour autoriser la réalisation des projets. Précisons que douze parcelles se trouvent en zone 5 dans le périmètre concerné. Les nouvelles constructions côté Rhône devront à la fois être implantées le long des chemins de desserte et bâtis à distance de la structure villageoise, afin de préserver les jardins à l'arrière des maisons.

Elles seront contiguës. Chaque bâtiment contiendra au maximum six logements.

Du côté Jura, les futurs bâtiments devront s'inscrire en continuité avec le tissu existant reprenant la logique d'une implantation perpendiculaire à la route de Peney. Leur longueur n'excèdera pas 30 mètres.

Quant à la hauteur de ces maisons à venir, celles côté Rhône et côté Jura dans sa partie est, ne devront pas excéder 10 mètres au faite ; celles situées le long de la route de Peney pourront atteindre 12 mètres au maximum au faite.

## Comment sauvegarder le village ?

Aucune autre prescription n'a été définie concernant la forme des toits et les matériaux. Ces aspects seront précisés de cas en cas par projet. L'idée de base est de s'assurer que chaque projet de construction s'intègre dans le tissu villageois, sans néanmoins favoriser le mimétisme absolu.

Il va de soi que la commune entend favoriser une certaine sobriété dans le choix des matériaux, des couleurs et des formes. "Il s'agit de s'insérer dans un tissu rural à caractère banal et non de bâtir des monuments", peut-on lire dans le document officiel définissant le schéma directeur.

### Accès et stationnement

Le schéma directeur prévoit essentiellement des accès aux parcelles actuellement en zone villas par des chemins de desserte existants ou par des chemins méritant d'être valorisés.

Les chemins de desserte ont un caractère d'espace polyvalent (desserte, espace de jeux, cour, etc.). Leur aménagement doit dès lors traduire cet objectif et éviter toute spécialisation. Pour cela, on ne prévoit aucun marquage, ni trottoir, mais on veillera au traitement des bordures afin d'éviter que le chemin ne soit pris entre deux murs ou deux haies.

Ces chemins doivent si possible être dotés d'aménagements paysagers (arbres, arbustes, bosquets).

Le nombre de places de stationnement est limité à 1,5 places par logement. Les aires de stationnement ne pourront être goudronnées ou bétonnées, d'autres solutions sont préconisées.

Précisons aussi que la commune encourage les propriétaires privés à porter un soin particulier à l'aménagement de leur jardin. En effet, cet aménagement contribue autant que les constructions à la préservation ou non du caractère du village.

Dès lors, "dans la mesure du possible, on veillera à maintenir les principaux arbres existants, les nouvelles constructions s'insérant dans la structure paysagère existante. Lorsque

cela s'avère impossible, la végétation supprimée devra être remplacée".

La commune a aussi la volonté de privilégier dans les nouveaux jardins des essences qui respectent les caractéristiques des jardins existants : verger (arbres fruitiers), prédominance de feuillus, potager et prairie.

Ainsi, lors des demandes de permis de construire, le dossier d'enquête publique doit comprendre un plan de plantation avec l'indication des essences choisies.

Enfin, en ce qui concerne les limites

Le traitement de cette limite varie selon le tronçon.

Les parties nouvelles à aménager seront plantées de bosquets.

Au débouché des chemins de desserte, la haie sera ouverte afin d'aménager des sortes de "placettes" offrant des points de vue intéressants sur le vallon.

Cette limite, et de fait le chemin, sont localisés principalement sur domaine privé. Des accords avec les propriétaires seront donc nécessaires pour l'obtention de droits de passage.



Le parc de la Mairie (Photo G. Rueggsegger).

entre les propriétés, l'objectif est de ne pas multiplier le nombre de séparations entre les constructions. Si des accords entre propriétaires sont possibles, on veillera même à supprimer tout élément de limite.

### Relier les deux parcs communaux

Actuellement, la limite entre le village et la zone agricole est clairement affirmée par la présence sur un long tronçon d'un muret et d'un alignement d'arbustes formant en été une haie dense. Ils délimitent ensemble un cheminement, lequel n'est pas valorisé. Le schéma directeur propose de prolonger ce cheminement afin de mettre en relation les deux parcs communaux. Cet aménagement permettra la mise en place d'une limite précise et utilisable entre zone à bâtir et zone agricole.

Il va de soi que la mise en oeuvre et l'entretien de ce cheminement sera du ressort de la commune.

### Aménager la rue du Village

Dernier aspect traité par cette étude de détail : l'aménagement de la rue du Village. Cette rue possède des caractéristiques très intéressantes.

Sa fonction sociale (prolongement extérieur de l'habitat, activités commerciales et de service) y est prépondérante alors que la fonction trafic est limitée.

L'aménagement de cette rue devrait encore mieux traduire cette situation. Il s'agit de favoriser l'appropriation de l'espace public par les piétons et les activités bordières, tout en préservant des places de stationnement qui sont nécessaires à la vie économique des commerces.

## Comment sauvegarder le village ?

Actuellement, seul un tronçon central est aménagé en tant que rue résidentielle. Sur le reste du tracé, la vitesse est simplement limitée à 30 km/h. L'aménagement actuel présentant un caractère routier, ces vitesses sont peu respectées.

Le plan directeur communal fixe comme objectif le réaménagement de la rue du Village en vue de lui donner une image en adéquation avec son caractère et sa fonction.

Dans cette optique, lors de toute intervention, il s'agira d'utiliser des matériaux traditionnels, de maintenir des cours ouvertes (en évitant des haies qui cloisonnent un espace historiquement collectif), de s'abstenir de marquer trop nettement le passage entre les trottoirs et la chaussée et de limiter le mobilier urbain afin de libérer la rue.

Pour des raisons économiques évidentes, le réaménagement de l'ensemble du tracé de cette rue n'est pas envisagé à court terme. Toutefois, afin d'améliorer la situation actuelle, sans hypothéquer une intervention ultérieure plus conséquente, quelques

aménagements simples seront proposés aux deux extrémités de la rue.

Ainsi, à l'entrée nord-est du village, la chaussée sera resserrée au niveau du passage piéton existant par la création d'avancées du trottoir. Au carrefour rue du Village/chemin de Sales, la chaussée sera également resserrée par la création d'un nouveau passage piéton avec trottoirs avancés. Cet aménagement pourrait être complété par le prolongement du trottoir le long du chemin de Sales en bordure du mail de platanes.

La chaussée sera aussi resserrée juste avant le parc de la Mairie par la création d'un passage piétons et de trottoirs avancés.

Enfin, à l'entrée sud-ouest du village (carrefour rue du Village/chemin de la Greube), l'emprise du carrefour sera diminuée par l'agrandissement de la placette située à l'angle du chemin de la Greube et de la rue du Village. Une nouvelle traversée piétonne va être aménagée, avec un prolongement du trottoir entre les numéros 76 et 78 de la rue du Village.

S.G.

### Communiqué

Les clubs d'aînés d'Avanchet, de Châtelaine-Balexert, des Libellules et de Vernier-Village garderont un souvenir ému de Madame Lucette l'Haire, dynamique présidente du club des aînés du Lignon, décédée le vendredi 3 septembre 1999.

Ils présentent à sa famille et à ses proches leurs sincères condoléances.

La commune de Vernier et les animateurs du CAD s'associent à ce message.

### La MACAV

Maison d'artisanat communal amateur de Vernier, 48, rue du Village



du 1er au 20 novembre

Gigi FONTANNAZ  
Véronique DILIGENT

«L'ARCHE DE NOÉ»  
animaux toutes formes,  
toutes matières

## 7<sup>e</sup> Marche de Vernier et 7<sup>e</sup> Foire à la longeole

Samedi et dimanche 13 et 14 novembre 1999

Ecole des Ranches

Départ	Ecole des Ranches dès 8h, dernier départ samedi 14h et dimanche 12h.
Fin des arrivées	Samedi 17h, dimanche 15h.
Assurance	A la charge des participants.
Finance d'inscription	Fr. 12.- avec médaille souvenir. Finance d'inscription IVV, Fr. 2,50.
Inscription	Par bulletin de versement mention " Cie des Sapeurs-Pompiers de Vernier - MARCHE 99 " au CCP 12-15730-2.
Délai d'inscription	1 <sup>er</sup> novembre 1999.
Inscriptions tardives	Pourront se faire sur place (Fr. 2.- supplémentaire en cas d'envoi de la médaille qui sera envoyée dans les meilleures délais).
Prix spéciaux	Au groupe le plus nombreux, au groupe pompier le plus nombreux.
Parcours	10 et 20 kilomètres.
Service sanitaire	Assuré par les samaritains.
Ravitaillement	A mi-parcours boissons chaudes et froides, sandwiches.
Généralités	La marche aura lieu par n'importe quel temps. En cas d'absence la finance d'inscription ne sera pas remboursée.
Repas	Samedi midi et soir, dimanche midi.
Renseignements	Richard Lenz, chemin de l'Etang 70, 1219 Châtelaine, tél. 796 55 61.

Organisation : Sapeurs-Pompiers de Vernier.



## Robert Vuillaume SA

4, ch. des Eglantines  
1219 Châtelaine  
Tél. 022/796 94 50 Fax 022/796 95 33

### MENUISERIE ● CHARPENTE ESCALIERS ● COUVERTURE

Revendeur concessionnaire  
EgoKiefer

- Fenêtres PVC - Bois - Bois-métal
- Fenêtres rénovation
- Fenêtres phoniques
- Fenêtres thermiques

Volets aluminium

Portes d'entrée



**Domenico**

INSTALLATION CHAUFFAGE  
ENTRETIEN ET DEPANNAGE

**ALLIA Domenico**  
22, ch. des Batailles - 1214 VERNIER  
Tél. + fax 341 06 66  
Natel 079 624 55 71

## Ecole BER Genève

**Nouveau** : 6<sup>e</sup> spécialisée  
Classes du CYCLE et  
10<sup>e</sup> degré préprofessionnel  
*paramédical* ou en  
*économie*

Cours d'appui  
Français pour étrangers  
Secrétariat *médical*  
Secrétariat

A votre service  
depuis 1952

Centre ville  
Petits effectifs

Appelez le 340 12 81 - 16, Gutenberg

## Banque Raiffeisen Vernier et Grand-Saconnex

Rue du Village 38  
1214 Vernier  
Tél. 341 33 55  
Fax 341 01 83

Ch. Ed. Sarasin 24A  
1218 Grand-Saconnex  
Tél. 791 08 09  
Fax 791 04 57

# RAIFFEISEN



OUVRONS LA VOIE



ENTREPRISE GÉNÉRALE  
D'ÉLECTRICITÉ

98, route de Vernier  
1219 Châtelaine  
Tél. 797 22 20 - Fax 797 33 32

Concessionnaire des Services Industriels (S.I.G.)  
et de Swisscom (P.T.T)

## G. SARACINO

GYPSERIE - PEINTURE - PAPIERS-PEINTS



Tél. 022/341 08 43  
Fax 022/341 67 72  
Natel 079/203 99 62

2A, ch. du Sorbier - 1214 Vernier

Atelier :  
46, rue Virginio Malnati - 1217 Meyrin

# uniFroid

REFRIGERATION  
CLIMATISATION  
RECUPERATION  
D'ENERGIE

SERVICE APRES-VENTE  
Plus de 45 ans d'expérience

1214 Vernier 022/341 31 60

## Vincent PELLERITI



MENUISERIE - AGENCEMENT  
ÉBÉNISTERIE

Réparations en tous genres

115, route de Vernier - 1219 Châtelaine  
Tél. 796 82 23 - Fax 796 49 25

## G. FURCOLO

Maçonnerie - Paysagiste  
Aménagements extérieurs  
Entretien  
Clôtures - Piscines



8d, chemin Mouille-Galand - 1214 Vernier  
Tél. 341 18 56 Fax 341 23 21

# Changements dans l'administration communale

## Locations et conciergerie

Mme Dominique Stalder a remplacé Mme Lorraine Meister-Berthod en tant que responsable du service " locations et conciergerie ".

Ce service se trouve maintenant au rez de la mairie, 9, rue du Village.

Le concept de mise à disposition des salles communales durant le week-end est désormais le suivant :

- Le locataire prend rendez-vous avec le concierge pour le vendredi précédent l'occupation afin que celui-ci lui remette les clés et les formulaires relatifs à la salle. Un tour des lieux est effectué lors duquel le concierge explique au locataire le fonctionnement à adopter.
- Lors de la manifestation, le concierge n'intervient pas, il n'est pas de service.
- A la fin de la manifestation, le locataire remet les locaux en l'état et les ferme.
- Une entreprise de nettoyage assurera le travail fourni jusqu'alors par le concierge.
- Le lundi matin, le locataire rapporte les clés du bâtiment au concierge et procède à l'état des lieux avec le responsable du bâtiment utilisé.

En ce qui concerne la réservation de la salle, le fonctionnement reste inchangé, une demande écrite doit être adressée au service susmentionné.

## Centre d'entretien

Le Centre de voirie porte maintenant le nom de Centre d'entretien de Vernier (CEV).

Afin de faciliter le traitement de vos demandes, vous pouvez vous adresser directement à chaque responsable :

<b>Administration</b> Prêts de matériel et de véhicules	Mme Borel-Lacaze	tél. 306 07 67
<b>Récupération</b> Déchets, containers, etc.	M. Bourras	tél. 307 07 70
<b>Espaces verts</b> Espaces verts des préaux, etc.	M. Beffa	tél. 306 07 84
<b>Voiries</b> Nettoyage des préaux, etc.	M. Joly	tél. 306 07 73
<b>Equipements</b> Jeux et barrières des préaux, etc.	M. Biolley	tél. 306 07 83

**Dr Marc Pechère**

Tél. 0878 878 318

**Dr Joachim Krischer**

Tél. 0878 800 599

### Spécialistes FMH en Dermatologie et Vénérologie

Chefs de Clinique à la Clinique de Dermatologie  
des Hôpitaux Universitaires de Genève

ont le plaisir d'annoncer l'ouverture de leur cabinet médical

le 1er octobre 1999

1 bis, av. J.-D. Maillard - 1217 Meyrin  
Tél. 022 719 65 11 - Fax 022 719 65 13

## Prochaines séances du Conseil municipal

mardi 16 novembre 1999 à 20h30  
mardi 14 décembre 1999 à 20h30

## Vente de jouets d'occasion 1998

Comme chaque année, l'équipe du Troc Lignon Jouets organisera sa traditionnelle vente de jouets à la salle des fêtes du Lignon.

**Vente mardi 30 novembre 1999, de 14h à 20h.**

**Réception des articles, lundi 29 novembre 1999 de 14h30 à 21h.**

Notez bien ces dates ! Les autres détails suivront.

Si vous désirez d'ores et déjà de plus amples renseignements, téléphonez au 796 38 19, 797 07 80 ou 797 21 79.

## MENUISERIE AGENCEMENTS

**P. HAGMANN**

6, ch. des Carpières  
1219 Le Lignon

Tél. 796 06 32  
Fax 796 08 62



**Electricité SàRL**

**Electrotechnique  
Télématique  
Domotique**

Ch. Champs-Prévoist 22 • 1214 Vernier  
Tél. 780 15 95 • Fax 780 15 90

## Petites annonces - A votre service gratuitement

### A vendre

4 jantes alu pour Ford Scorpio, 7 x 15, état de neuf, avec écrous, Fr. 350.-. Tél. 796 72 30.

1 cuisine agencée en chêne massif, 12 éléments, Fr. 3000.-. Tél. 796 72 30.

Nissan B11 Sunny 1.5, année 1985, 110'000 km, expertisée, excellent état. Fr. 2500.- à discuter. Tél. 796 85 70.

Machine à écrire traitement de texte Brother 1997, neuve, avec disquettes compatibles pour ordinateurs. Fr. 250.-. Tél. 310 22 19.

Canapé-lit, 140/190, 3 places, valeur Fr. 2'000.-, vendu Fr. 450.-. Tél. 310 22 19.

Très joli canapé 3 places, teinte beige, état neuf, cause double emploi. Fr. 300.-. Tél. 797 41 62.

Lit 90 x 200, pin massif, avec sommier à lattes et tablettes de nuit. Excellent état, Fr. 300.-. Tél. (soir ou répondeur) 341 10 72.

1 vélo citybike Léopard, Fr. 100.-. Tél. 796 72 30.

2 boîtes aux lettres homologuées PTT, Fr. 80.-. Tél. 796 72 30.

### Divers

Pour cause de construction : à donner rosiers, fraisiers, myrtilles, etc. Tél. 341 01 51.

### Garde d'enfant

Cherche à garder enfant, allant à l'école de Balxert, pour le repas de midi, à 16 heures et le mercredi. Tél. 797 07 02.

## Association de vacances Vernier Bois-Gentil

Depuis quelques années déjà, l'Association de vacances Vernier Bois-Gentil constatait avec regret lors des séjours d'été, une diminution sensible des colons habitant la commune de Vernier.

Le comité s'est alors posé la question de savoir s'il valait la peine de continuer à organiser des séjours avec tous les frais importants s'y afférents (notamment le directeur, les moniteurs et le personnel de cuisine et d'entretien) que pour quelques enfants de Vernier.

Après réflexion, les membres sont arrivés à la conclusion qu'il serait regrettable de supprimer purement et simplement la possibilité à des enfants de profiter pleinement de vacances estivales. Une solution a été trouvée, pour 1999, avec la Colonie de vacances de Saint-Gervais, qui a accepté d'accueillir les enfants de notre commune avec ses propres colons, avec un prix de séjour identique à celui que notre association a pratiqué ces dernières années.

Le séjour s'est déroulé à La Rippe-sur-Crassier (Vaud) du 10 juillet au 13 août et vu 14 enfants de Vernier rejoindre leurs petits camarades pour passer, dans ce coin du Jura, d'agréables moments de détente et de loisirs, avec jeux divers et découverte de la nature, sans oublier le sport, la "colo" de La Rippe possédant une piscine.

Grâce à l'excellente coordination entre les deux comités, cette expérience a été une réussite parfaite et devrait donc se poursuivre à l'avenir.

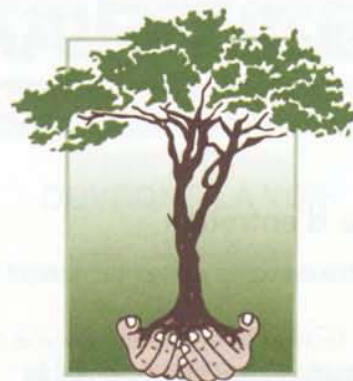
Après l'été, il est déjà temps de songer aux vacances blanches de vos enfants.

**L'Association Vernier Bois-Gentil organise son traditionnel**

### **Camp de neige du lundi 3 janvier au samedi 8 janvier 2000**

au Chalet d'En-Haut, à Planachaux sur Champéry (VS).  
Enfants de 7 à 12 ans.

Vu le nombre de places limité, n'attendez pas la dernière minute pour inscrire vos enfants. Inscriptions tél. 306 06 06 (heures de bureau).



## ARBO TECH SOINS AUX ARBRES

-TAILLE DES ARBRES  
ET GRANDS SUJETS

-ABATTAGE ET  
DÉMONTAGE DÉLICATS

-PROTECTION DES ARBRES :  
PRÉVENTION SUR CHANTIERS

-TRAITEMENTS DIVERS  
ANALYSES DES RISQUES

-PLANTATIONS ET  
TAILLES DE FORMATIONS

**BUTTY & CIE**

10, chemin de Sales - 1214 Vernier  
tél. 079 203 45 28 ou 022 341 38 41  
fax 022 341 45 10



# Les bouteilles en PET

Le PET est une matière synthétique de la famille des polyesters. Le PET ne contient pas de chlore, contrairement au PVC interdit depuis 1991 en Suisse pour les emballages de boissons. Sa composition chimique comprend exclusivement du carbone, de l'hydrogène et de l'oxygène, c'est pourquoi ce matériau correspond aux normes fixées par l'ordonnance fédérale sur les emballages. Les bouteilles en PET ont l'avantage d'être légères et de résister aux chocs.

## Pourquoi les récupérer ?

### Pour économiser des matières premières et de l'énergie

Contrairement à d'autres matériaux qui perdent de leur valeur à chaque recyclage, la chimie des plastiques permet de conserver, voire d'améliorer la qualité du PET. D'un point de vue écologique, le recyclage du PET est profitable puisqu'il permet d'une part de réduire le tonnage des ordures ménagères à incinérer et que, d'autre part, il permet de ménager certaines ressources. Enfin, par rapport à la production de PET neuf, le recyclage du PET usagé représente une économie d'énergie de 60%.

Il faut cependant savoir que le recyclage du PET est relativement coûteux. En effet, les coûts de traitement de ce matériau s'élèvent environ à 1400 francs la tonne. Ce prix est couvert par la taxe anticipée de recyclage incluse dans le prix de vente, 5 centimes par bouteille.

## Que faut-il récupérer ?

Il est très important que le tri soit effectué soigneusement, afin d'éviter tout mélange entre le PET et d'autres plastiques : le sigle PET apparaît sur les bouteilles qui sont recyclables.

Seules les bouteilles de boissons sont recyclables. Les bouteilles en PET ayant contenu du shampoing, de l'huile ou du vinaigre ne sont pas recyclables, ces bouteilles sont à éli-

miner avec les ordures ménagères.

Il s'agit également de faire la distinction entre les bouteilles en PET consignées (à remettre telles quelles au lieu d'achat) et celles qui ne le sont pas (à compacter et à déposer dans les conteneurs de collecte).

La collecte est principalement à la charge de l'association PET-Recycling, aidée par les grandes chaînes du commerce de détail et certaines communes.

## Récupération du PET

Dans les magasins de vente et aux emplacements suivants :

- Centre commercial de Balexert
- Via de Coisson
- Cité Lignon
- Tours du Lignon
- Bas d'Aïre
- Libellules
- Ecole de Châtelaine
- Avenue de Crozet
- Avanchet-Jura
- Jumbo
- Chemin Gandchamp

## Ramassages ménagers

### Déchets encombrants

**mardi 2 novembre et 7 décembre**

Sont considérés comme déchets encombrants : meubles et objets ménagers volumineux (bois, plastique), matelas, pneus, skis....

### Déchets métalliques

**jeudi 4 novembre et 9 décembre**

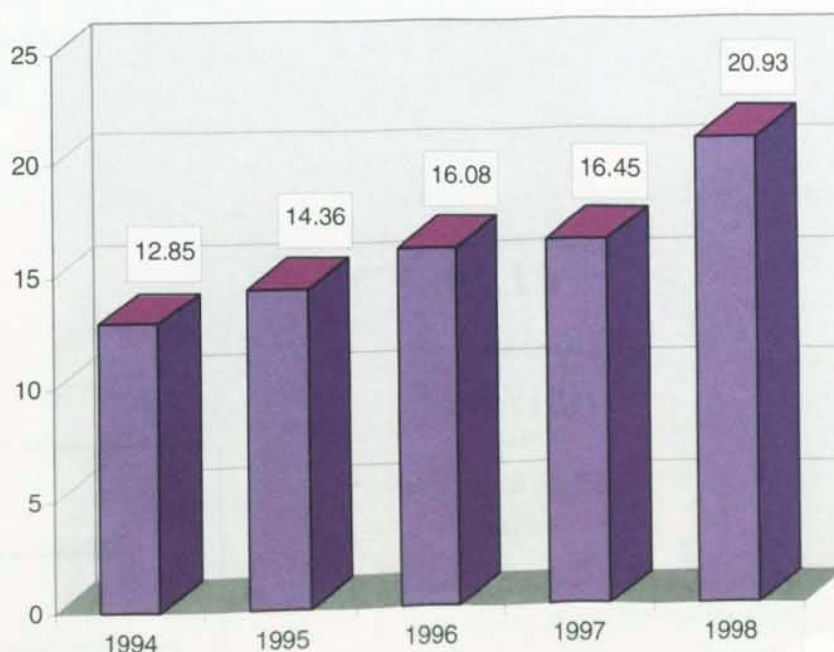
Sont considérés comme déchets métalliques : ferraille, métaux non ferreux (aluminium, cuivre, laiton), meubles et objets métalliques, jantes...

**Attention :** Selon la nouvelle loi en vigueur, tous les appareils électriques et électroniques tels que cuisinières, télévisions, machines à laver, ordinateurs, etc. doivent être impérativement rapportés dans les points de vente (cf «Infos Vernier n° 5-1999»).

**Frigos et congélateurs doivent être munis d'une vignette «recyclable»** qui peut être obtenue à la Mairie, au Centre d'entretien ou dans les postes de la police municipale au prix de Fr. 75.-.

Renseignements : Centre d'entretien, tél. 306 07 67.

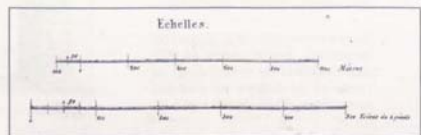
Récupération du PET sur la commune (en tonnes)



Champs	----
Broussailles	■ ■ ■
Pré	— · —
Pâturages ou communes	— · — · —
Vignes	— · — · — · —
Haies	— · — · — · —
Verger	— · — · — · —
Jardins	— · — · — · —
Avance d'arbres	— · — · — · —



La superficie totale de cette commune est de  
750 Hect. 42 ares, soit 8733 Toises 1/2.



PLAN  
de la Commune de  
**VERNIER**  
levé  
par J. R. MAYER  
Géomètre.

## Hiver 2000

### ECOLE SUISSE DE SKI ALPIN - ECOLE SUISSE DE SNOWBOARD

Cours de ski alpin pour enfants de 8 à 16 ans (débutants, moyens, avancés)

Cours de snowboard pour enfants de 10 à 16 ans ayant déjà skié (débutants, moyens, avancés)

organisés par le service des sports avec la collaboration technique de moniteurs qualifiés.

#### Périodes (à choix)

1<sup>ère</sup> période du 12 janvier, 19 janvier, 26 janvier, 2 février 2000 (4 mercredis)

2<sup>e</sup> période du 9 janvier, 16 février, 1<sup>er</sup> mars, 8 mars 2000 (4 mercredis).

Lieu : Les Houches /Chamonix (France /Hte Savoie).

Prix par période : Fr. 170.- tout compris (transports, leçons de ski, remontées mécaniques, repas chaud).

Pour tous renseignements et inscriptions, s'adresser au service des sports,  
30, rte du Bois-des-Frères (piscine), 1219 le Lignon, tél. 796 62 96 (le matin)

### TENNIS CLUB DE VERNIER COURTS COUVERTS Saison hiver 1999-2000 du 23 octobre 1999 au 31 mars 2000

#### Tarifs saison d'hiver

			non membres
Heures de forte affluence	de 12 à 14h et de 17h à 22h	Fr. 360.-	Fr. 380.-
Heures de moyenne affluence	de 8h à 12h et de 14h à 17h	Fr. 310.-	Fr. 320.-
Heures de faible affluence	de 7h à 8h et de 22h à 23h	Fr. 250.-	Fr. 250.-

#### Tarifs week-end

Adultes	Fr. 200.-	Fr. 220.-
Couples	Fr. 360.-	Fr. 400.-
Apprentis, étudiants	Fr. 100.-	Fr. 110.-
Enfants (jusqu'à 15 ans)	Fr. 70.-	Fr. 80.-

Renseignements tél. 341 25 15 mardi et vendredi de 10h à 12h.

- ▶ MAÇONNERIES PAYSAGÈRES
- ▶ PAVAGES, DALLAGES NATURELS
- ▶ CLÔTURES, PIÈCES D'EAU
- ▶ ARROSAGE AUTOMATIQUE
- ▶ TAILLES DES ARBRES FRUITIERS
- ▶ ENTRETIENS DE JARDINS

tél. 341 38 41 - fax 022 341 45 10  
10, chemin de Sales - 1214 Vernier



# TENNIS D'AÏRE

## Locations des courts couverts et extérieurs

Période du 25 octobre 1999 au 26 mars 2000 (2 semaines)

de 9h à 22h

### TENNIS

#### Court couvert

A. Abonnement 1 heure/semaine	heures pleines + week-end (du lundi au vendredi de 12h-14h et de 17h-22h)	Fr. 260.-
	heures creuses (du lundi au vendredi de 9h-12h et de 14h-17h)	Fr. 230.-
1 heure		Fr. 13.-
1 heure jusqu'à 18 ans		Fr. 8.-

#### Courts extérieurs

1 heure		Fr. 8.-
1 heure jusqu'à 18 ans		Fr. 5.-
	lundi, mardi, jeudi	9h-16h
	mercredi	9h-15h
	vendredi + week-end	9h-22h

### BADMINTON

#### Court couvert

A. Abonnement 1 heure/semaine	heures pleines + week-end (du lundi au vendredi de 12h-14h et de 17h-22h)	Fr. 200.-
	heures creuses (du lundi au vendredi de 9h-12h et de 14h-17h)	Fr. 170.-
B. Abonnement pour 10 x 1 heure + 1 période gratuite jusqu'à 18 ans		Fr. 100.- Fr. 80.-
1 heure		Fr. 10.-
1 heure jusqu'à 18 ans		Fr. 8.-

**Attention : pendant les fêtes de fin d'année,  
la buvette et les vestiaires seront fermés du 20 décembre 1999 au 2 janvier 2000.**

**Les personnes en possession d'un abonnement s/lettre A pourront accéder aux courts couverts.**

**Renseignements : Tennis d'Aïre, 17, ch. des Lézards, 1219 le Lignon, tél. 796 21 98**

## Echos des clubs d'aînés

Nous avons choisi dans ce numéro de vous présenter les deux établissements médico-sociaux (EMS) implantés sur notre commune.

Devaient participer aux deux visites, des représentants des clubs d'aînés ainsi qu'une assistante sociale du Service social communal. Pour des questions de planning, La Rhodanienne n'a pu être visitée que par l'assistante sociale, par contre pour les Sapins, trois aînés ont pu se joindre à la visite.

### La Rhodanienne

Ch. des Comtoises 8 - 1214 Vernier - Tél. 341 14 20  
Dir. M. Henri Roulet

la pension est une ancienne maison familiale située dans un cadre de verdure, en bout de Vernier-Village. J'ai été chaleureusement reçue par le Directeur qui m'a fait visiter la pension et qui a répondu très aimablement à toutes mes interrogations.



La fête d'un centenaire à La Rhodanienne (Photo J.-P. Landenberg)

Les chambres spacieuses sont réparties sur 3 étages, elles y accueillent deux pensionnaires à la fois. Les sanitaires en nombre suffisant sont répartis sur les étages, accessibles par escalift. Le mobilier de base est fourni par l'EMS, le pensionnaire a néanmoins la possibilité d'y apporter quelques petits meubles, grâce à cela on perçoit la personnalité de chaque résident.

L'établissement accueille une vingtaine de pensionnaires, pour lesquels la vie à domicile est devenue trop difficile (troubles de l'orientation, de mémoire, maladie d'Alzheimer).

Chaque jour, une animation différente est proposée (sortie au restaurant, promenade, excursions, jeux, bricolages, etc.). Les repas sont pris en commun, dans le jardin d'hiver, ils sont élaborés et livrés par un traiteur.

L'établissement accueille les pensionnaires pour des séjours de courte, moyenne ou longue durée. Le directeur de La Rhodanienne se tient volontiers à disposition de toute personne désirant visiter la pension.

### TARIFS :

Prix journalier brut, catégorie B/C	Fr. 205.50
Participation de la caisse maladie	Fr. 69.00
Participation de l'Etat (subvention)	Fr. 33.50

Prix journalier à la charge du pensionnaire Fr. 103.00

### Résidence Les Sapins

Ch. du progrès 4 - 1214 Vernier - Tél. 341 12 79  
Dir. Mme Michèle DUMUSC

Cette pension se trouve non loin de la première, et est entourée également par un beau cadre de verdure. Le bâtiment se compose de trois villas juxtaposées et adaptées aux personnes âgées.

Dix-huit personnes peuvent y être accueillies, soit dans des chambres à deux lits, soit dans des chambres à un lit ; chambres qui disposent toutes d'une douche et de toilettes. Une place supplémentaire est disponible pour une UAT (unité d'accueil temporaire).

Les pensionnaires souffrent de troubles de l'orientation de mémoire, de maladie d'Alzheimer. Une importante équipe d'infirmières, d'aides hospitalières et de bénévoles sont à disposition. Une animatrice assure tous les après-midi diverses activités. Des sorties sont également prévues, ainsi que des séances de gymnastique.

Les repas, là aussi, sont livrés par un traiteur.

Les animaux des résidents sont les bienvenus.

### TARIFS :

Prix journalier brut, catégorie B/C	Fr. 171.00
Participation de la caisse maladie	Fr. 69.00
Participation de l'Etat (subvention)	Fr. 33.50

Prix journalier à la charge du pensionnaire Fr. 68.50

#### Club des aînés d'Avanchet

Mme Hedwige Bonny  
6, rue de la Croix-du-Levant  
1220 Les Avanchets  
Tél. 796 99 59 (privé)  
Ouverture le mardi de 13h30 à 17h30.

#### Club des aînés de Châtelaine-Balexert

Mme Aimée Brandt  
39, av. de Crozet  
1219 Châtelaine  
Tél. 796 60 83  
Ouverture les mardi, mercredi et jeudi de 14h à 17h.

#### Club des aînés des Libellules

Mme Alice Fasel  
10, ch. de l'Usine-à-Gaz  
1219 Le Lignon  
Tél. 797 13 97  
Ouverture les lundi, mardi et jeudi de 13h30 à 17h.

#### Club des aînés du Lignon

Mme Lucette L'Haire  
50-53, av. du Lignon  
1219 Le Lignon  
Tél. 796 16 70  
Ouverture du lundi au vendredi de 14h à 18h (animation principale le mercredi).

#### Club des aînés de Vernier-Village

M. Isaac Nicolier  
6, ch. de Champ-Claude  
1214 Vernier  
Tél. 341 03 48  
Réunions les mercredi et vendredi de 13h30 à 17h.

Le prix de l'UAT est fixé à Fr. 137.- par jour pour tous les établissements pratiquant cet accueil.

## FINANCEMENTS ET PRESTATIONS

Les pensions mettent à disposition un règlement ainsi qu'un contrat-type d'accueil qui établit les modalités du séjour ainsi que le financement.

Le prix journalier appliqué est déterminé par l'office cantonal des personnes âgées (OCPA).

Le montant laissé à charge du pensionnaire peut être financé par l'OCPA pour les personnes bénéficiant de prestations complémentaires.

La participation de la caisse maladie (pour les personnes nécessitant des soins) correspond à un forfait qui comprend :

- une participation aux soins infirmiers et soins de base (soins d'hygiène de base, aide à l'accomplissement des actes de la vie quotidienne et la surveillance),
- les prestations des tiers (médecins, laboratoires, physio, ergothérapie, radiologie, médicaments),
- les moyens auxiliaires et matériel de soins.

Le prix à la charge du pensionnaire comprend entre autres

- mise à disposition et entretien du logement,
- alimentation adaptée à l'état de la personne âgée : trois repas, deux collations, boissons comprises,
- entretien du linge de maison et vêtements personnels,
- activités d'animation,
- utilisation de locaux communs.

Ne sont pas compris : abonnement TV et radio, téléphone, taxi, ambulance, dentiste, oculiste, coiffeur, manucure, pédicure, nettoyage à sec des vêtements personnels, assurance pour vol d'objets et assurance responsabilité civile, consommation cafétéria, participation aux frais de sorties et vacances.

Pour les bénéficiaires OCPA, la plupart de ces prestations sont remboursées.

Ces prestations peuvent être couvertes par le montant de Fr. 300.- qui est laissé au pensionnaire en tant qu'argent de poche.

## DOCUMENTATION À DISPOSITION

- Liste des établissements médico-sociaux (EMS) accueillant des personnes âgées.
- L'OCPA se présente.

A commander à l'OCPA, rte de Chêne 54, case postale 378, 1211 Genève 29, tél. 849 77 77

- J'entre en maison de retraite.
- Une maison de retraite pour elle.
- Rôle de la famille, de l'entourage et des professionnels durant les différents stades de l'entrée en EMS de la personne âgée.

Ces trois brochures peuvent être commandées auprès de Pro Senectute, rue de la Maladière 4, 1205 Genève, tél. 807 05 65.

Ce service organise régulièrement des ateliers " Quand les parents vieillissent ".

## Visite d'un EMS : Les Sapins, à Vernier racontée par les aînés

C'est avec l'assistante sociale de la commune de Vernier que deux présidentes de club d'aînés, dont l'une accompagnée de son époux, ont effectué cette visite.

Nous avons été enchantés dès le premier contact par la chaleur humaine de la directrice et tout en avançant dans la découverte de la pension nous sommes allés de surprises en surprises, tout y était gai, le mobilier tout en vert pâle, couleur de l'espérance. Espérance de finir sa vie dans un foyer où l'on est encore une personne et non un numéro, où l'on tient compte de nos désirs pour agrémenter notre vie.

En terminant notre visite, nous avons découvert un spacieux salon habillé de couleurs vives qui nous mène à une jolie véranda et de là dans un beau jardin plein de petits coins où les pensionnaires peuvent s'installer avec leur famille lors des visites.

Notre émerveillement est allé aux travaux manuels. Chaque après-midi une animatrice apprend et aide les pensionnaires à confectionner des petites merveilles, très réussies malgré parfois de gros handicaps.

L'attachement des pensionnaires à leur directrice nous a touché. En retour, ils reçoivent de la tendresse qui leur met du baume au coeur. En un mot : " une maison où il fait bon vivre ".



Les Sapins

## Les clubs d'aînés de la commune en visite au centre aéré de Frangy en juillet 1999

Un accueil des plus chaleureux leur a été réservé par les enfants, hôtes habituels des lieux. Chaque aîné a eu le plaisir de se faire photographier en compagnie d'une ou d'un junior.

Lors des jeux organisés par les clubs, cette pétulante jeunesse s'est montrée très attentive et joyeuse d'y participer. Ce fut tout autant le cas pour nos aînés ravis par tant d'enthousiasme.

Un grand merci doit être adressé aux responsables du centre ainsi qu'aux monitrices et moniteurs pour l'apéritif et le repas servis avec grand soin et surtout pour cette belle journée qui restera gravée dans nos mémoires.

Et vivement la prochaine !

## ABARC

151, rte de Vernier, 1214 Vernier

Accueil libre    Jeux : billard, baby-foot, ping-pong, volley

Bar : boissons et petite restauration...

Réunion bimensuelle pour projets et gestion du lieu.

Petits jobs : Vernier sur Rock, buvettes, travaux.

Ciné-club (Lo Calciné) gratuit, projections itinérantes, discos.

Sorties : astronomie, camping, vtt, pêche, cheval.

Repas tous les mercredi et vendredi soir (pour Fr. 5.- au maximum).

Camps d'été et pendant les petites vacances.

De 10 à 19 ans.

Horaire :    mardi de 16h à 19h, mercredi de 14h à 21h,  
vendredi de 17h à 23h, samedi de 14h à 18h,  
dimanche de 15h à 19h.

Fermeture un samedi et dimanche par mois.

Horaires pendant les vacances scolaires à discuter en réunion.

Renseignements :

équipe d'animation, tél. + fax 796 21 01.

### Salle de l'école d'Aïre

Angle des chemins du Grand-Champ et Nicolas-Bogueret

**Le samedi 13 novembre 1999 à 20h30**

portes ouvertes à 20h

Venez vous divertir pour une soirée au

### Café-théâtre



en compagnie de la troupe des Baladins de Thoiry, dirigée par C. Routh, qui vous propose un vaudeville en deux actes riches en rebondissements

### On dînera au lit

de Marc Camoletti

Durant l'entracte, un buffet de boissons, pâtisseries, gâteaux, à prix modique, vous permettra de vous restaurer sur place.

Entrées : adultes Fr. 10.-, AVS et étudiants, Fr. 5.-.

Cette sympathique soirée est placée sous le parrainage du Club Hygiénique de Châtelaine.



### Nouveau en 1 week-end

les samaritains de Vernier organisent un

### Cours de sauveteurs

(obligatoire pour le permis de conduire)

**les 20 et 21 novembre 1999**

à l'Ecole de Balexert.

Informations et inscriptions 827 37 57.

Les samaritains de Vernier organisent un

### Cours de massage cardiaque

(réanimation cardio-pulmonaire)

**les 13 et 14 octobre 1999 de 19h30 à 22h30**

à l'Ecole de Balexert

Informations et inscriptions 827 37 57.

## Athlétisme

### CHC Châtelaine

Le club a le plaisir de vous annoncer la reprise des cours comme suit :

#### Ecole d'Avanchet-Jura

cotisation

annuelle

de 6 à 9 ans le jeudi de 18h à 19h30

Fr. 90.-

de 9 à 14 ans le mercredi de 18h à 20h

Fr. 120.-

#### Ecole de Balexert

14 ans et + le vendredi de 18h à 20h

Fr. 150.-

**1 mois d'essai gratuit.**

Renseignements :

D. Bertolotti Tél. 312 24 41 ou 796 68 39 (le soir)

**Samedi 27 novembre 1999 à 20h30**

Salle des Fêtes du Lignon

### 6<sup>e</sup> championnat genevois interscolaire d'échecs

Tournoi en quatre catégories, ouvert à tous les écoliers, élèves, étudiants et apprentis de 6 à 20 ans.

Bulletins d'inscription disponibles auprès des écoles, cycles et collèges, au Service des loisirs de la jeunesse et dans la Tribune de Genève.

Initiation gratuite parallèle au championnat.

Renseignements :

Service des Loisirs de la Jeunesse - Ch. Tschantré

Rte des Franchises 19 - 1203 Genève

Tél. 338 21 90, fax 338 21 19.



## L'Echo de Vernier-Théâtre

votre troupe communale vous informe

### Luigi Pirandello

Pirandello, dont nous jouerons la pièce « Henri IV » du 10 mars au 1<sup>er</sup> avril 2000, est né en Sicile, le 28 juin 1867.

A 19 ans, il commence des études à la Faculté des Lettres de Palerme, études qu'il poursuivra à Rome et à Bonn, en Allemagne. A 24 ans, il rédigera (en allemand) un mémoire de Maîtrise.

Il s'établit à Rome en 1893 où, une année plus tard, il épousera Maria Antonietta Portulano, la fille d'un associé de son père qui dirige une entreprise d'exportation de soufre. Ils auront deux fils et une fille.

En 1899, Antonietta est victime d'une légère dépression nerveuse.

En 1903, un éboulement ruine la souffrière dans laquelle Pirandello avait englouti tout son capital ainsi que la dot de sa femme. Celle-ci présentait alors ses premiers symptômes paranoïaques. Elle sera internée en 1919 et restera quarante ans prisonnière de sa folie.

En septembre 1924, Pirandello adresse une lettre à Mussolini, lui demandant d'être inscrit au parti national fasciste. Cette initiative lui vaudra, par la suite, pas mal d'inimitiés et lui portera un fâcheux discrédit.

En 1929, il est nommé membre de l'« Academia d'Italia », fondée par Mussolini. Le 16 décembre 1934, il reçoit le prix Nobel de Littérature.

Il meurt le 10 décembre 1938, chez lui, à Rome.

La première édition de référence des oeuvres de Pirandello a été celle parue chez Mondadori, à Milan, et comprenant six volumes : deux de théâtre, deux de nouvelles, un de romans et un volume de poésies, essais et textes divers. Il est bien entendu que, depuis un quart de siècle, les éditions des oeuvres de Pirandello, les biographies, les bibliographies et les essais critiques se sont multipliés.

En ce qui concerne son théâtre, disons que sa première pièce « L'épilogue » date de 1898 ; sa première comédie - qui n'a eu aucun succès - fut créée à Milan et s'intitulait « La Raison des autres » ; quant à « Six personnages en quête d'auteur », sa création à Rome en 1921, fut un échec tumultueux mais un triomphe à Milan, en septembre de la même année.

Dans le prochain numéro d'« Informations-Vernier », nous vous parlerons spécifiquement du théâtre de Pirandello

Votre « Echo de Vernier-Théâtre »

---

## Association Vernier-Ardusat

Dans le cadre de l'« Opération villages roumains » qui fête ses dix ans d'activités, notre association poursuit ses actions en faveur de la commune d'Ardusat (Maramures) avec au programme actuellement la construction de sanitaires, dignes de ce nom, à l'école primaire de ce village.

Mais le comité a également à coeur de faire un peu mieux connaître la Roumanie, notamment au travers de ses richesses folkloriques. C'est la raison pour laquelle l'association Vernier-Ardusat a eu le plaisir d'accueillir, du 3 au 19 septembre, l'ensemble folklorique « Plaiurile Bistritei » de Bacau.

Cet ensemble de musiques et de danses, qui existe depuis 50 ans, sous l'égide de la Maison de la culture « Vasile Alecsandri » est le continuateur de l'art populaire roumain et présente aux spectateurs une mosaïque de danses et de mélodies populaires qui accompagnent les villages roumains dans les moments de grande joie ou de profonde tristesse, sous la direction artistique du Prof. Vasile JACOB et du chorégraphe Teodor DRUICA. Les musiciens sont dirigés par Christian NASTASE (violon).

L'ensemble roumain a participé avec succès le premier week-end de septembre à la Kermesse des « Colonnes du Temple » à Carouge. C'est ensuite une tournée dans les cantons de Vaud (Hôpital de la Côte et Leysin) et du Valais (Veysonnaz).

Les visiteurs du Comptoir Suisse à Lausanne, où la Roumanie était hôte d'honneur, ont admiré la virtuosité des musiciens, la diversité des costumes et surtout le rythme et l'enthousiasme des danseuses et danseurs ont conquis les spectateurs qui n'ont pas ménagé leurs applaudissements.

Mais notre commune n'a pas été oubliée au cours de cette tournée. Ainsi le samedi 18 septembre, à la salle communale de Vernier-Place, le public a pu apprécier les prestations de l'ensemble dans un spectaculaire programme qui s'est terminé par une farandole générale menée par les danseuses et danseurs roumains.

Le vendredi soir, le groupe folklorique a prêté son concours à la fête organisée par l'Association des habitants d'Avanchet et le samedi 18 après-midi, afin de remercier les autorités verniolanes pour leur appui dans l'organisation du séjour, a participé bénévolement à l'animation de la traditionnelle « Tarte aux pruneaux » organisée pour les aînés de la commune par le Service social de Vernier.

Un très grand bravo à ces artistes qui ont su, avec coeur et dynamisme, nous transmettre un peu de leur trésor folklorique et dont les exhibitions resteront gravées dans la mémoire de tous ceux qui ont l'honneur et le plaisir de les applaudir.



RA...CONTER  
E...COUTER  
S'EMER...VEILLER  
*Frissonner, Rire, S'émouvoir*

**Accourez,**  
**L'HEURE DU CONTE**  
**est revenue !**

*Dès 6 ans. Entrée gratuite*

**Les mercredis 3 et 17 novembre**  
**1<sup>er</sup> et 15 décembre**  
**à 14 h**

**A la**  
**Bibliothèque des Avanchets**  
**21, rue du Grand-Bay (Centre commercial)**

**796.80.06**

CETTE ANCIENNE CARTE que nous vous présentons aujourd'hui en pages centrales, nous en avons déjà parlé dans le numéro de juin 1994 d'Informations Vernier. Elle a été réalisée en 1828 par MM. Mayer et Barbezat et comme nous vous savons très conservateurs, vous n'aurez aucune peine à vous y retrouver en relisant notre prose d'il y a 5 ans. Et maintenant, à vos loupes...

Le Comité de l'AIVV

**Te reconnais-tu ?**



Si oui, dis à tes parents de nous téléphoner au 341 39 17 jusqu'au 16 octobre 1999.  
Tu gagneras un bon de fr. 30.- à valoir dans une bonne librairie genevoise.

le Comité de l'AIVV



**Tramon SA**  
VENTE - MONTAGE - ENTRETIEN ASCENSEURS

**la PME genevoise  
à votre service**

Vente - Montage - Rénovation - Entretien toutes marques

Consultez-nous pour une offre, un devis,  
une étude ou un diagnostic.

Intervention rapide - Prix étudiés

12, chemin de la Muraille, 1219 LE LIGNON (GE)  
Tél. 022 797 47 49 - Fax 022 797 55 33

**Sur le mail de Balexert**

**Du 11 au 23 octobre**

Ravensburger et leurs nombreux jeux.

**Du 27 au 30 octobre**

IGORA et le recyclage : championnat suisse de presse-boîte, de nombreux lots et animation, hockey sur glace.



**SIMON BORGA**

*Etanchéité*

*Couverture*

*Ferblanterie*

*Isolation*

*Entretien toiture*

12, chemin de la Muraille  
1219 Le Lignon

Tél. 797 47 87  
Fax 797 55 33

Cover

PRESENTENT

# Vernier SUR ROCK

novembre 1999

Salle des fêtes  
du LIGNON  
Vernier/Genève

PORTES  
19H.30

Jeu

**11 FEAR FACTORY  
UNIDA  
DIFFICULT TO CURE**

Vendredi

**12 SOIREE  
SURPRISE**

Samedi

**13 SKUNK ANANSIE  
DOVER - OOMPH !**



Prélocations:

**TicketCorner.ch**  
0848 800 800

Vente de billets dans toutes les succursales  
UBS disposant d'un TicketCorner, chez  
Placette, City Disc et dans tous les autres  
points de vente TicketCorner

**SOUNDS**  
022/328 14 11

**BURN OUT**  
022/741 40 55

**balexert**  
Stand info: 022/796 96 41

soutenu par



les non-fumeurs



En collaboration avec:  
Abarc, Eclipse, Maison  
de quartier d'Aire  
le Lignon, Service  
Culturel de Vernier

**MÖVENPICK  
HOTEL**  
Genève-Meyrin

GRUPE IIDA GENEVE



PRÉVENTION  
700 15 00

COMMISSION  
**Noctambus**  
Tel. dim TPG 308 34 34  
www.noctambus.ch



Les Énergies de Genève



NATIONALE SUISSE  
ASSURANCES



**balexert**  
La vie au centre